

PLAN SANITAIRE

PENSION D'ANIMAUX DOMESTIQUES à DOMICILE

1. Identification de l'établissement

Nom de l'exploitant : Lucky Services

Adresse : 529 rue de la Pérouse, 74190 Passy

Statut : Micro-entreprise

Activité : Pension d'animaux domestiques à domicile

Capacité maximale d'accueil : 9 animaux simultanément (chiens et chats confondus)

ACACED : Oui

Premiers secours canins & félins : Oui

Vétérinaire sanitaire référent : Clinique vétérinaire de Domancy

Espace intérieur dans la maison : 80 m²

Espace extérieur clôturé : 500m²



2. Objectifs du plan sanitaire

Le présent plan sanitaire a pour objet :

- d'assurer la santé et le bien-être des animaux accueillis (loi 19/06/2025) ;
- de prévenir les risques de transmission de maladies infectieuses ;
- de définir les procédures de nettoyage, désinfection et d'isolement ;
- de garantir une prise en charge rapide des urgences vétérinaires.

3. Conditions d'admission des animaux

Tout animal admis doit :

- être identifié conformément à la réglementation ;
- être en bon état général apparent ;
- être exempt de maladie contagieuse connue ;

- disposer de vaccinations à jour selon les exigences de la pension (*Pour les chiens : CHPPIL (maladie de carré, Parvovirose), hépatite de Rubarth, leptospirose + toux de chenil Le vaccin contre la rage n'est pas obligatoire à ce jour*) ;
- faire l'objet d'un contrat de garde signé par son propriétaire.

Le propriétaire informe la pension de :

- tout traitement médical en cours ;
- tout comportement agressif connu ;
- tout antécédent médical important ;
- état de chaleur pour les femelles.

4. Surveillance quotidienne

Les animaux sont observés quotidiennement afin de détecter :

- perte d'appétit ;
- vomissements ;
- diarrhées ;
- toux ;
- écoulements anormaux ;
- boiterie ;
- comportement inhabituel ;
- agressivité inhabituelle ;
- tout signe de souffrance ou de maladie.

Toute anomalie est consignée dans le registre sanitaire, et le propriétaire informé dans un délai rapide.

Chaque animal aura son temps d'alimentation dans un endroit calme et sans stress afin de prévenir tout risque lié à une éventuelle protection de ressource ou vol de nourriture d'un autre animal.

5. Procédure d'isolement sanitaire

Local d'isolement

Le local d'isolement sanitaire est constitué de la salle de bain dédiée :

- surface : environ 16 m² ;
- porte fermant totalement ;
- ventilation mécanique contrôlée (VMC) ;
- point d'eau ;
- surfaces facilement nettoyables et désinfectables ;
- gamelles dédiées ;
- matériel de nettoyage / désinfection.

Motifs d'isolement

Tout animal présentant :

- des symptômes infectieux ;
- une suspicion de maladie contagieuse ;
- des diarrhées importantes ;
- des vomissements répétés ;
- une blessure nécessitant une surveillance particulière ;

est **immédiatement** placé en isolement.

Le vétérinaire sanitaire est contacté dès que nécessaire.

6. Gestion des animaux agressifs

Les animaux présentant un risque de morsure ou nécessitant une séparation comportementale peuvent être hébergés temporairement dans un espace dédié distinct du groupe principal.

Le salon TV peut être utilisé comme espace de séparation comportementale lorsque cela est nécessaire à la sécurité des animaux ou des personnes.

La séparation est réalisée sans contact direct avec les autres animaux.

Cet espace dispose de sa propre entrée et sortie sur l'extérieur afin de faciliter les entrées et sorties tout au long de la journée.

7. Organisation des flux d'animaux

L'établissement dispose d'un accès sécurisé permettant :

- l'entrée et la sortie des animaux ;
- la limitation des contacts entre animaux incompatibles ;
- la gestion des situations sanitaires particulières ;
- limitant l'interaction avec les propriétaires de passage ;
- limitant le risque de fuite.

Cette organisation permet de réduire les risques de stress, de conflits et de contamination croisée.

Un emplacement réservé est prévu pour l'identification et le stockage de l'alimentation de chaque animal. Un tableau visible permet de gérer les quantités/nombres de repas pour chaque animal, et le cas échéant toute information médicale.

8. Matériel sanitaire disponible

Le matériel suivant est maintenu disponible rapidement :

- deux caisses de transport utilisables pour l'isolement ou le transport d'urgence ;
- gants à usage unique ;
- compresses ;
- sérum physiologique ;
- antiseptique adapté aux animaux ;
- thermomètre ;
- pinces à tiques ;
- matériel de nettoyage et de désinfection ;
- sac pour l'évacuation des déchets ;
- chlorhexidine aqueuse ;
- ciseaux ;
- bande de gaz ;
- couverture de survie ;
- ficelle pour Garreau ou muselière ;
- pansement Américain ;
- pansement compressif

Les médicaments vétérinaires sont utilisés uniquement selon les prescriptions du vétérinaire ou les indications du propriétaire lorsqu'elles sont justifiées. L'ordonnance sera jointe au contrat de garde.

9. PROCÉDURE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Objectif : Maintenir un niveau d'hygiène permettant de limiter les risques de transmission de maladies infectieuses entre les animaux accueillis.

Nettoyage quotidien

Chaque jour :

- ramassage des déjections ;
- nettoyage des gamelles ;
- nettoyage des litières (chats) ;
- aération des locaux ;
- contrôle visuel de la propreté générale.

Chaque semaine minimum :

- désinfection des gamelles ; (*surfanios ou sanytol ou lave-vaisselle*)
- désinfection des sols ; (*surfanios ou sanytol*)

- désinfection des jouets. (*lave-linge*)

Un document détaillé est prévu à cet effet pour la personne ayant réalisé la désinfection.

Procédure en cas d'animal malade

Si un animal présente :

- diarrhée ;
- vomissements ;
- toux ;
- suspicion de maladie contagieuse ;

les mesures suivantes sont appliquées :

1. Isolement immédiat dans le local sanitaire (salle de bain dédiée).
 2. Utilisation de gamelles réservées à l'isolement.
 3. Nettoyage renforcé des surfaces.
 4. Port de gants si nécessaire.
 5. Contact du propriétaire.
 6. Contact du vétérinaire si besoin.
-

- Local d'isolement

Le local d'isolement est situé dans la salle de bain dédiée :

- surface approximative : 16 m² ;
- ventilation par VMC ;
- point d'eau ;
- surfaces lessivables ;
- caisse fermée pour immobilisation ;
- gamelles dédiées.

La pièce est nettoyée et désinfectée après chaque utilisation.

- Nettoyage et désinfection

Les locaux sont nettoyés quotidiennement.

Les gamelles, litières et surfaces souillées sont nettoyés et désinfectés selon les besoins.

Les couchages personnels des animaux ne sont pas autorisés

Après le départ d'un animal malade ou suspect :

- nettoyage complet ;
- désinfection des surfaces ;
- lavage du matériel utilisé ;

- inscription au registre sanitaire.
-

10. Gestion des urgences vétérinaires

En cas d'urgence :

1. Évaluation immédiate de l'état de l'animal et premiers secours le cas échéant.
 2. Contact du vétérinaire sanitaire ou de la structure vétérinaire de garde.
 3. Contact du propriétaire.
 4. Transport de l'animal à l'aide d'une caisse adaptée si nécessaire.
 5. Consignation de l'événement dans le registre sanitaire.
-

11. Registre sanitaire (google agenda)

Un registre est tenu à jour et comporte notamment :

- identité des animaux accueillis ;
 - dates d'entrée et de sortie ;
 - incidents sanitaires ;
 - traitements administrés ;
 - consultations vétérinaires ;
 - mesures d'isolement éventuellement mises en œuvre.
-

12. Révision du plan sanitaire

Le présent plan sanitaire est révisé :

- lors de toute évolution importante de l'activité ;
- à la demande du vétérinaire sanitaire ;
- après tout incident sanitaire significatif.

Date de mise à jour : 01 / 07 /2026